

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2019-2020](#). Ce rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programmes

La Commission des champs de bataille nationaux (la Commission), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens et aux Canadiennes de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde. La Commission assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin. La Commission tient son mandat de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, promulguée le 17 mars 1908, et ses amendements. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le ministre du Patrimoine canadien et du multiculturalisme est responsable de cette organisation.

La Commission a deux activités de programme, soit la conservation et la promotion du patrimoine, en plus des services internes. Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission dans le [Plan ministériel 2019-2020](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

2019-2020. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

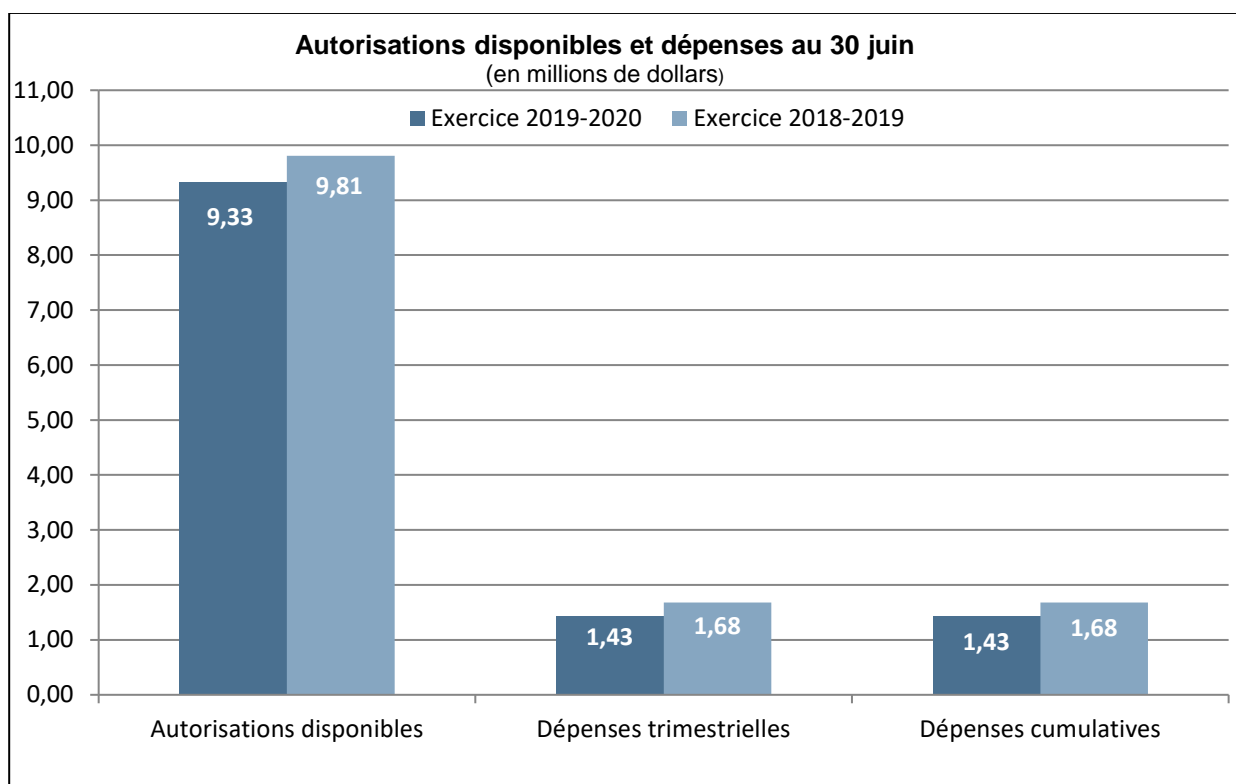
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice, ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2019. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections suivantes.



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

Variation des autorisations

Au 30 juin 2019, le total des autorisations disponibles pour l'année 2019-2020 a diminué de 0,48 M\$ en comparaison avec les autorisations au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 9,81 M\$ à 9,33 M\$. Cette diminution est due à :

- une baisse de 0,488 M\$ des autorisations disponibles pour des projets d'investissement en santé et sécurité;
- une baisse de 0,005 M\$ pour refléter la contribution de la Commission au programme de Transformation des fonctions habilitantes du Bureau du contrôleur général du Canada;
- et à des hausses de 0,006 M\$ des autorisations pour le personnel et de 0,003 M\$ pour le régime d'avantages sociaux des employés (RASE).

État des autorisations au 30 juin 2019 * (en millier de dollars)	2019-2020			2018-2019			Variance		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles	Crédits utilisés pour le trimestre	Cumul des crédits utilisés
Dépenses de programme	6 982	861	861	7 470	841	841	-488	20	20
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	345	86	86	342	97	97	3	-11	-11
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	2 000	483	483	2 000	747	747	0	-264	-264
Autorisations totales	9 327	1 430	1 430	9 812	1 685	1 685	-485	-255	-255

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

Variation des dépenses

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 juin a diminué de 0,26 M\$, passant de 1,69 M\$ à 1,43 M\$, soit une baisse de 18 %. Les dépenses du premier trimestre représentent 15 % des autorisations disponibles par rapport à 17 % au 30 juin 2018. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- La baisse la plus significative est dans l'article courant du personnel qui a connu une baisse de 0,15 M\$, justifiée principalement par la rétroactivité payée en 2018 à la suite de la signature de la convention collective présentement échue, et par la grève des employés syndiqués en 2019.
- Pour l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages, la Commission a dépensé 0,14 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent à pareille date, où elle avait engagé des frais pour l'aménagement de nouveaux locaux pour l'administration;
- Dans l'article courant 'Services publics, fournitures et approvisionnements', 0,06 M\$ de moins a été déboursé. Cette baisse est provoquée par l'inclusion dans ce poste des cachets d'artistes l'an dernier, alors que cette année, ils sont enregistrés sous l'article 'Services professionnels et spéciaux'.
- Pour l'acquisition de matériel et d'outillage, la Commission a engagé 0,04 M\$ de moins qu'au premier trimestre de l'année dernière, alors qu'elle avait procédé à l'achat de caméras de surveillance, une mesure de sécurité mise en place dans le cadre du sommet du G7 qui s'est tenu à Québec en juin 2018.
- Les services professionnels et spéciaux sont de 0,10 M\$ plus élevés qu'au premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse est expliquée par la présentation des cachets d'artistes sous ce poste cette année, par un paiement supplémentaire pour les services de protection du parc et par des honoraires versées pour des services de médiation.
- La variation résiduelle non-significative des autres articles combinés s'élève à 0,03 M\$ et est principalement due au traitement de factures dans ce trimestre plutôt qu'au deuxième trimestre l'an dernier, provoquant un décalage qui sera atténué au prochain trimestre.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

Dépenses par article courant	2019-2020			2018-2019			Variance		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Prévue	Trimestrielle	Cumulative
Personnel	4 057	1 056	1 056	4 090	1 207	1 207	-33	-151	-151
Transports et communications	120	21	21	119	18	18	1	3	3
Information	235	35	35	233	13	13	2	22	22
Services professionnels et spéciaux	862	193	193	855	97	97	7	96	96
Location	80	11	11	80	6	6	0	5	5
Services de réparation et d'entretien	500	20	20	672	16	16	-172	4	4
Services publics, fournitures, approvisionnements	697	84	84	695	146	146	2	-62	-62
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	318	136	136	-318	-136	-136
Acquisition de matériel et d'outillage	95	4	4	127	44	44	-32	-40	-40
Paiements de transfert	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres subventions et paiements	2 681	6	6	2 623	2	2	58	4	4
Dépenses totales	9 327	1 430	1 430	9 812	1 685	1 685	-485	-255	-255

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

Risques et incertitudes

Le principal risque financier pour la Commission est de rencontrer ses prévisions de revenus tirés des stationnements, des activités d'animation et des entrées au Musée. Au 30 juin 2019, puisque la saison estivale n'est pas terminée, la Commission n'est pas en mesure de confirmer qu'elle va dépasser son objectif de 2 M\$ comme financement statutaire pour l'exercice financier. Il est à noter que pour l'exercice 2019-2020, les revenus assureront 100 % des dépenses du programme de promotion du patrimoine et 20 % des dépenses des services internes.

Voici d'autres risques et incertitudes assumés par la Commission et les stratégies de gestion adoptées pour y faire face :

- Mauvaises conditions climatiques, économiques et sociales :
 - Efforts de promotion pour accroître et diversifier la clientèle;
 - Développement de nouveaux partenariats.

- Mesures de réduction budgétaire et nouvelles pressions financières :
 - Contrôle rigoureux du budget;
 - Révision de la structure de financement;
 - Renforcement des relations avec les intervenants au processus budgétaire.

- Accidents sur le parc et dommages aux biens de la Commission :
 - Entretien général de première qualité des lieux;
 - Travaux de réfection réguliers;
 - Prévention sur le terrain et patrouilles par le Service de sûreté.

- Déséquilibre entre les vocations historique et de parc urbain :
 - Analyse rigoureuse de toutes les demandes d'utilisation du territoire en vertu de la Politique d'utilisation du territoire;
 - Favoriser les activités organisées par la Commission qui sont en lien avec son mandat;
 - S'assurer que l'utilisateur puisse profiter des Plaines sans trop d'entrave ni d'activité organisée par l'externe;
 - Assurer un suivi rigoureux sur le terrain pour veiller au respect du site.

- Conséquences environnementales et nuisance aux usagers lors de chantiers de construction sur le parc et à proximité :
 - Surveillance constante lors des travaux;
 - Rencontres régulières avec les instances concernées;
 - Mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le parc et diminuer les nuisances pour les usagers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Pour l'année 2019-2020, un budget de 0,50 M\$ provenant du programme de santé et sécurité sera consacré à la réalisation d'un rapport d'évaluation de l'état des biens de la Commission.

Lors du premier trimestre, le Conseil d'administration de la Commission a désigné un Secrétaire-directeur général remplaçant.

De plus, dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail, les employés membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada ont exercé des moyens de pression, qui ont entraîné entre autres la fermeture du Musée des plaines d'Abraham et l'annulation de certaines activités pendant dix jours au premier trimestre de l'exercice. Les impacts se sont résorbés au retour au travail des syndiqués le 18 juillet 2019, après vingt-sept jours de grève.

Il n'y a pas eu d'autres changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes lors du premier trimestre de 2019-2020.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée
par Julie Carignan, le 24 juillet 2019

La version originale a été signée
par Bernard Laquerre, le 24 juillet 2019

Julie Carignan
PAR INTERIM
Adjointe à la gestion des ressources financières

Bernard Laquerre
Directeur de l'administration

Ville de Québec, Québec
24 juillet 2019